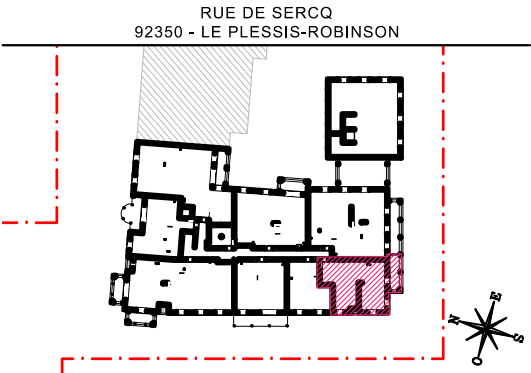




HALL E  
APPARTEMENT DE 2 PIÈCES  
n° E103 au 1er étage

|                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| ENTRÉE                                | 4,05 m²  |
| SÉJOUR/CUISINE                        | 21,62 m² |
| CHAMBRE                               | 11,51 m² |
| SALLE D'EAU                           | 4,69 m²  |
| WC                                    | 2,47 m²  |
| DÉGAGEMENT                            | 4,29 m²  |
| SURFACE TOTALE HABITABLE              | 48.63 m² |
| BALCON                                | 6.77 m²  |
| SURFACE TOTALE HABITABLE<br>ET ANNEXE | 55.40 m² |

LÉGENDE

AP

allège pleine

AV

allège vitrée

VR

volet roulant

GC

garde corps

soffite/faux plafond

ETEL

esp tech elec du logt

PL

placard

robinet de puisage

retombée de poutre

trappe de visite

oeil de boeuf

fenêtre

porte-fenêtre

porte-fenêtre

sèche-serviette

radiateur

R réfrigérateur

LV lave vaisselle

LL lave linge

C cuisson

TRI tri sélectif

LC linéaire complémentaire

Indice : B

Juillet 2025

Échelle :

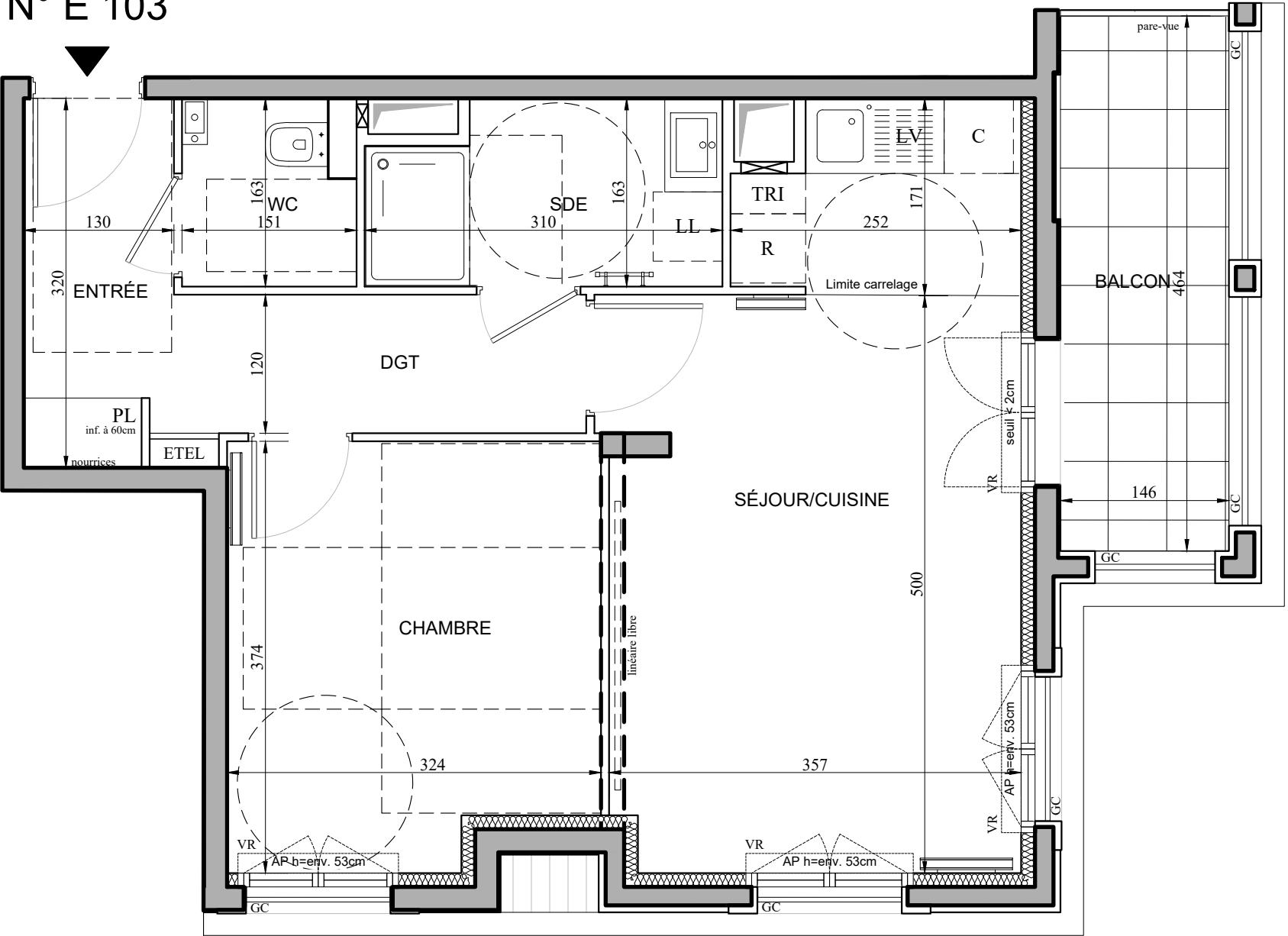
0

50

100

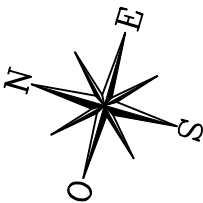
200cm

N° E 103



|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| Conformément à la réglementation, ce plan est |     |
| EVOLUTIF                                      | PMR |

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins( pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



EMERIGE

CONSTANTIA

BREITMAN & ASSOCIÉS